



Communiqué

Le compte n'y est toujours pas !

Réunis en **Assemblée Générale le 13 février 2020**, les personnels du SPIP du Calvados, syndiqués et non syndiqués, ont examiné ensemble les nouvelles **règles de mobilité suite au Comité Technique Ministériel du 6 février 2020**.

Malgré des avancées obtenues par la lutte, le compte n'y est toujours pas ! Le peu de réponses données par l'administration restent des réponses floues et fragiles, les conditions permettant d'éviter toute discrimination et tout arbitraire ne sont toujours pas réunies. Pour les CPIP, on doit encore attendre pour savoir réellement ce que sera notre mobilité 2020. Pour les personnels administratifs et sociaux des corps communs, c'est même pire puisque c'est bien le pire des scénarios qui est retenu.

Quel traitement pour les priorités légales ? Quelles garanties contre les discriminations éventuelles ? Quelles voies de recours ? Quels moyens pour les recours ? Quel traitement pour les professionnels bloqués sur des postes très exigeants et peu attractifs (CPIP placés,...) ? **Nous exigeons des réponses à ces questions !**

Aussi, dans les conditions actuelles, nous maintenons notre mobilisation et notre vigilance !

Mobilisation pour obtenir une mobilité basée sur des critères objectifs, transparents et équitables. **Vigilance** vis à vis des discussions qui vont rapidement s'ouvrir avec la DAP pour définir les règles précises de la mobilité des CPIP en 2020 et vis à vis des discussions qui aboutiront aux règles de mobilité pour la période 2021 à 2023 pour tous les corps.

Mobilisés et vigilants, les personnels du SPIP du Calvados appellent d'ors et déjà à une nouvelle Assemblée Générale au retour des congés d'hiver. Nous verrons à ce moment-là comment la DAP et le Ministère abordent cette nouvelle étape de discussions.

A Caen le 13 février 2020